

Table des matières

Contrats AMAP classiques	3
<i>Tutoriel pas à pas :</i>	3
<i>Création d'un contrat</i>	3
Champs "Délai minimum pour saisir une souscription"	3
<i>Souscriptions au contrat</i>	3
<i>Souscription en alternance</i>	4
<i>Gestion des stocks</i>	6
<i>Gestion des paiements</i>	6

Contrats AMAP classiques

Tutoriel pas à pas :

Votre groupe doit obligatoirement être en "mode AMAP" pour pouvoir gérer des contrats AMAP.

Création d'un contrat

- Créez le contrat dans votre groupe Cagette depuis l'onglet "Catalogues" (catalogue de type "contrat AMAP") en cliquant sur le bouton "Créer ou trouver un catalogue".
- Planifiez vos distributions pour toute l'année depuis l'onglet "Distributions"
- Dans la gestion du contrat, page "Distribution", assurez vous que le producteur participe au bon nombre de distributions au fil de l'année.

Pour gagner du temps, vous pouvez proposer aux adhérents de pré-saisir leur commande sur Cagette.net Pour n'aurez ensuite qu'à vous assurer que cette personne a bien signé le contrat papier et payé, pour pouvoir enfin valider la souscription au contrat.

Pour activer cette option : Modifiez le catalogue et cochez "Les membres peuvent saisir leur commande en ligne". Nous vous recommandons de laisser cette case cochée uniquement en période de renouvellement des contrats, pour vous éviter de tout saisir vous même.

Champs "Délai minimum pour saisir une souscription"

Ce champs définit le délai minimum en heure pour saisir une souscription. Par exemple, si ce délai est à 24h, vous ne pourrez pas saisir de souscription qui intègre une distribution qui a lieu dans moins de 24h.

Ceci permet d'éviter que des souscriptions soient saisies trop tard et que le producteur n'aie pas le temps de préparer la commande.

Souscriptions au contrat

Les *souscriptions* aux contrats apparaissent dans le menu "souscription" du contrat concerné. Vous pouvez les valider une fois que l'adhérent vous a donné le contrat papier ainsi que tous les chèques correspondants à sa souscription.

Attention, une fois que vous aurez validé une souscription, il ne sera plus possible d'ajouter ou de supprimer des distributions. C'est normal puisque les adhérents se seront engagés sur un planning pré-défini et un nombre de distributions. Vous pourrez éventuellement décaler une distribution si jamais le producteur a un souci en cours d'année.

Il est fortement conseillé de valider toutes les souscriptions avant la première distribution. Soyez rigoureux ! Cagette ne vous empêchera pas de le faire, mais vous enverra un mail si jamais des distributions ont lieu alors que des souscriptions ne sont pas validées.

En cas d'abandon de contrat en cours d'année (déménagement...) vous pourrez clôturer la souscription de manière anticipée en modifiant sa date de fin.

Vous pouvez également créer des souscriptions en cours d'année, qui ne couvriront donc que les futures distributions.

Souscription en alternance

Il arrive régulièrement qu'un AMAPien souscrive à un produit (panier de légumes par exemple) en alternance avec un autre AMAPien. Le premier récupère alors la commande en semaine paire par exemple, et le deuxième en semaine impaire.

Il est possible de formaliser un tel fonctionnement dans Cagette. C'est au coordinateur du contrat de paramétrer cela sur la souscription de l'AMAPien de référence. Attention, celle-ci ne doit pas être validée.

Membre	Engagement	Période d'engagement	Nombre de distributions	Total	Payé	
MARIUZZO-RAYNAUD Paul	1 x Petit panier de légumes	Du 22/05/2020 au 20/03/2021	31	310 €		Gérer

En allant sur le bouton "Gérer" puis "Modifier", vous disposerez de la possibilité de spécifier le nom d'un autre AMAPien en alternance. Il est alors possible de cocher "Inverser l'alternance" en fonction du choix des amapiens. S'il s'agit de prendre un panier par semaine en alternance, indiquez bien "1" panier en commande. Le montant total des commandes sera à partager dans la réalité.

Accueil / Groupe Cagette : AMAP du Pleyssac / Catalogues

Commande La ferme de Paul - La ferme de Paul

- 🏠 RÉCAPITULATIF
- 📄 MODIFIER LE CATALOGUE
- 🍎 PRODUITS
- 📅 DISTRIBUTIONS
- 🛒 COMMANDES
- 📄 SOUSCRIPTIONS**
- 📄 DOCUMENTS
- 📊 STATISTIQUES

Modification de la souscription pour MARIUZZO-RAYNAUD Paul

	Quantité	Alterner avec	Inverser alternance
Grand panier de légumes 15 €	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="-"/>	<input type="checkbox"/>
Petit panier de légumes 10 €	<input type="text" value="1"/>	<input type="text" value="BOURSIER Mélissa"/>	<input type="checkbox"/>

Date de début Vendredi 22 Mai 2020

Date de fin Samedi 20 Mars 2021

Pour l'AMAPien, l'ordre est visible sur la page "Commandes", comme présenté dans l'exemple suivant. Y est indiqué sur la date de distribution quand est-ce que c'est son tour ou celui de l'autre amapien.

The screenshot shows the AMAP du Pleysac website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo 'AMAP du Pleysac' on the left and user information 'Aide' and 'MARIUZZO-RAYNAUD Paul' on the right. Below the navigation bar, there are several menu items: 'COMMANDES', 'MON COMPTE', 'PRODUCTEURS', 'MEMBRES', 'DISTRIBUTIONS', 'CATALOGUES', 'MESSAGERIE', and 'PARAMÈTRES'. The main content area is titled 'Commandes ouvertes' and features a 'Commande La ferme de Paul' card. To the right, there is a welcome message: 'Bienvenue sur la cagette de AMAP du Pleysac ! Vous pouvez consulter votre planning de distribution ou faire une nouvelle commande.' Below this, there is a 'Calendrier des permanences' button. The interface also displays two distribution dates: 'Samedi 23 Mai' and 'Samedi 30 Mai', both with distribution times from 19:00 to 20:00 at 'Place du marché, 000 St Martin de la Cagette'. For each date, there is a section for 'Mes contrats AMAP' showing a 'Distribution Commande La ferme de Paul' with a 'Petit panier de légumes 1 pièce (alterné avec BOURSIER Mélissa, C'est votre tour)' and a 'Liste d'embarquement' link.

Gestion des stocks

Il est possible d'activer la gestion des stocks pour un contrat AMAP classique. Cela permet de définir le **stock disponible par distribution** pour un produit donné. Le producteur peut ainsi s'assurer qu'il ne sera pas commandé plus de produits que ce qu'il peut produire.

Attention, les stocks de contrat AMAP classique ne sont pas reliés aux stocks centralisés dans Cagette Pro.

Gestion des paiements

Bientôt ... c'est le prochain chantier

From:
<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:
https://wiki.cagette.net/admin:admin_contratsamap?rev=1599664263

Last update: **2020/09/09 15:11**

